



[Création d'Entreprises]

1^{er} réseau associatif de financement des créateurs et des repreneurs d'entreprise, les 222 plateformes locales d'Initiative France apportent un soutien de proximité aux porteurs de projets et aux repreneurs. Interview de Bernadette Sozet, Déléguée générale d'Initiative France.

Initiative France, le premier interlocuteur des créateurs d'entreprise



Bernadette Sozet

L'accompagnement d'Initiative France est double : d'un côté l'association octroie des prêts à taux 0 pour accroître vos fonds propres et lever ainsi un prêt bancaire à la hauteur de vos ambitions ; de l'autre, vous bénéficiez d'un accompagnement de proximité pendant toute la durée du remboursement. Un fonctionnement qui a fait ses preuves depuis 1985 puisque 90% des projets financés sont encore existant 3 ans après leur lancement, contre une moyenne nationale de 70%...

De quels avantages bénéficient les entrepreneurs qui entrent dans la démarche d'Initiative France ?

Concrètement, le projet est analysé par un animateur local. Une fois prêt, il est présenté à un comité d'agrément composé d'entrepreneurs et de professionnels – experts comptables, juristes, représentants de la CCI, avocats d'affaires... - qui va poser des questions à l'entrepreneur, analyser le dossier et juger de la validité du projet. Plus de 80% des dossiers présentés en commission sont acceptés. Chaque année, ce sont plus de 16000 projets qui sont ainsi financés et accompagnés et 186 millions d'euros de prêts à taux 0 octroyés, permettant de lever 1.1 milliard d'euros d'emprunts bancaires. Si la partie financière est importante,

l'accompagnement est essentiel. Un chef d'entreprise accompagne le néo entrepreneur ; il va le challenger sur les forces et les faiblesses de son projet, lui offrir un regard extérieur. Notre professionnalisme dans l'accompagnement offert est labellisé par une norme AFNOR.

Quels sont les enjeux actuels d'Initiative France ?

Notre vocation première est d'accompagner les porteurs de projets ; c'est ce que nous faisons encore aujourd'hui pour environ deux tiers de notre activité. Notre deuxième volet concerne les reprises d'entreprises pour un tiers de notre activité. Encore trop d'entreprises en France ferment leurs portes faute de repreneur alors qu'elles auraient pu être pérennes après le départ du fondateur. Le troisième enjeu auquel nous travaillons est le développement des sociétés et plus particulièrement, le passage à l'embauche.

Bien souvent, les créateurs fondent leur projet seuls ou à deux ou trois associés. Ensuite, le passage au recrutement constitue une barrière psychologique à dépasser. Nous sommes là pour les aider à dédramatiser cet acte, à surmonter la peur de la relation managériale. C'est essentiel pour que les entreprises grandissent. Nos parrains et marraines sont présents aux côtés des entrepreneurs pour qu'ils aient confiance en eux-mêmes. Nous avons, de notre côté, accompagné des projets qui ont aujourd'hui, 10, 20, 30 salariés et même davantage ! Autant d'exemples que nous mettons en avant auprès des porteurs de projets... En 2016, ce sont 30000 nouveaux emplois qui ont été créés grâce à notre accompagnement.

Quelles sont les modalités du prêt octroyé par Initiative France ?

Le prêt est consenti au porteur de projet, souvent à plusieurs associés, pour les aider à constituer les fonds propres de l'entreprise. De notre côté, nous obtenons les



financements auprès de la Caisse des Dépôts, des territoires (régions, agglomérations, départements...) et d'entreprises régionales. Bpifrance nous contre-garantit les prêts. 95% des entrepreneurs nous remboursent très bien leur prêt.

Plus d'informations

www.initiative-france.fr



Christophe Gérard

Initiative Essonne : des prêts de 1 500 à 100 000 € sur une durée de 0 à 7 ans !

Une fois le projet validé - avec un business plan et toutes les questions résolues - l'entrepreneur est bien accompagné.

« Il bénéficie d'un parrainage et d'une mise en réseaux pour développer son projet dans les meilleures conditions. Initiative Essonne est très active sur la partie aval. C'est là que se joue la concrétisation de l'entreprise. Notre différence par rapport aux autres réseaux d'accompagnement est que nous sommes des généralistes et que nous participons au déploiement de projets d'hyper proximité, avec peu de critères d'éligibilité » explique Christophe Gérard, Directeur d'Initiative Essonne.